



Avec le soutien financier de la Commission européenne

PARTENARIAT STRATEGIQUE AIMF – COMMISSION EUROPEENNE

SGA n°DCI-NSA/2015/356-788

**RECRUTEMENT D'UN/E COORDINATEUR SCIENTIFIQUE ET METHODOLOGIQUE : Suivi,
coordination et capitalisation des études et travaux du groupe de plaidoyer
international sur les Finances locales**

DATE LIMITE : 1^{er} Octobre 2017

TERMES DE REFERENCE

1. OBJET LA MISSION

L'objet de la mission est d'apporter un appui méthodologique et scientifique au groupe de plaidoyer sur les finances locales de l'AIMF, dans le cadre de son partenariat stratégique avec la Commission européenne.

2. PRÉSENTATION

1. Contexte

A l'occasion de l'Assemblée générale de l'AIMF qui s'est tenue du 4 au 7 novembre 2014 à Kinshasa, les maires du réseau ont souhaité que l'AIMF intervienne pour améliorer la prise en compte des Autorités locales dans les processus de décision nationaux et mondiaux.

En effet, lors des échanges, les maires ont présenté les problématiques auxquelles ils sont confrontés dans le cadre de l'exercice de leurs compétences :

- i) cadre juridique incomplet, notamment absence des décrets d'application des lois fondamentales ;
- ii) transfert de compétences partiel, et manque de clarté dans la répartition des compétences entre les autorités de l'Etat et les différents niveaux de collectivités ;
- iii) moyens techniques et financiers en inadéquation avec les compétences transférées ;
- iv) manque de ressources humaines qualifiées ;
- v) capacités de maîtrise d'ouvrage trop faibles ;
- vi) difficulté à exercer pleinement leurs compétences, notamment : difficultés de gestion de l'état civil, des déchets, de la mobilité urbaine, de la planification stratégique et aménagement du territoire, de l'énergie, des services relatifs à l'éducation, à la santé, à la culture ;
- vii) difficulté à être reconnus et pris en compte par les décideurs internationaux dans les domaines dans lesquels ils jouent pourtant un rôle majeur (lutte contre les changements climatiques, objectifs de développement durable, etc.)

Dans cette logique d'appui aux élus locaux en vue d'une plus grande efficacité de ceux-ci et une plus grande implication dans la maturation des initiatives ayant un impact sur les questions et préoccupations en matière de développement, notamment local, un accord cadre de Partenariat stratégique AIMF/UE, a été conclu le 28 janvier 2015 entre la Présidente de l'AIMF, Madame Anne HIDALGO et le Commissaire européen au Développement, Monsieur Neven MIMICA. La signature d'un partenariat stratégique entre l'AIMF et la Commission européenne pour la période 2015-2020 fait suite à la demande exprimée lors des travaux.

L'objectif de ce partenariat est de renforcer le rôle et la place des maires, de créer les conditions qui favorisent une démarche commune de tous les acteurs du développement, à savoir les Gouvernements, les parlementaires, la société civile et les collectivités territoriales et de veiller à une meilleure prise en compte des problématiques et des positions des Autorités locales par les décideurs nationaux, régionaux et mondiaux.

Le plan d'action élaboré, par la suite et soumis à discussion, les 13 et 14 septembre 2015 à Dakar, au Sénégal, aux Maires de différentes communes et villes et Président d'associations de collectivité territoriales, à des parlementaires a permis d'identifier quatre groupes de plaidoyer ; lesquels ont été validés au cours de l'Assemblée Générale de l'AIMF tenue à Tunis en octobre 2015.

L'un de ces quatre groupes concerne les finances locales. Il est présidé par M. Fritz Ntoné Ntoné, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala.

Ce groupe de plaidoyer vise, à travers l'élaboration d'un plaidoyer solide, à donner aux élus locaux (Maires, Présidents de Conseils et Responsables des grandes agglomérations etc.) et aux agents des collectivités territoriales les moyens juridiques, administratifs, financiers et la protection nécessaires pour qu'ils puissent assurer leur mission.

A cet effet, le groupe de plaidoyer s'est réuni à Douala (Cameroun, du 10 au 12 mai 2016), Grand Bassam (Côte d'Ivoire, 10 au 12 mai 2017) et Yaoundé (Cameroun, 6 au 8 juin 2017).

3. DESCRIPTIF DU POSTE D'ASSISTANT(E) TECHNIQUE INTERNATIONAL(E)

1. Dates de début et de fin de la mission

Du 1/9/2017 au 31/05/2018 renouvelable une fois.

2. Missions

- Concevoir le cadre méthodologique global des travaux du groupe « SE » dans les quatre pays cibles, y compris les outils de gestion de projets et les indicateurs d'avancement et d'impact. Ce travail devra se faire en consultation avec le SP et les différents coordinateurs nationaux ;
- Assurer et suivre la réalisation des études nationales et la mise en œuvre des plans d'actions : participer à l'élaboration du cadre de référence des études menées dans le cadre du groupe de plaidoyer ; participer à la mobilisation des experts de plusieurs pays pour la réalisation d'études nationales ; assurer le suivi de la réalisation des études nationales (lien avec les intervenants, respect des délais et du format des livrables) ;
- Accompagner les coordinateurs des groupes de plaidoyer pour proposer des analyses, des pistes d'action, des éléments de langage, des synthèses à partir des études et des réunions du groupe ;
- Concevoir, à partir des travaux des groupes au niveau national, un plan d'action supranational ;
- Assurer le suivi des indicateurs et des avancées des plaidoyers ;
- Participer aux réunions clés du dispositif ;
- Contribuer à la préparation des termes de référence des études ;
- Participer à la préparation « scientifique » des réunions et contribuer à l'élaboration des propositions en matière de plaidoyer ;
- Identifier les experts à mobiliser sur le thème.

3. Lieu de travail principal

L'expert exercera sa mission à partir de son lieu de domicile principal.

Des missions de coordination sont à prévoir.

4. Profil et expérience recherchés

Profil

Spécialiste des finances locales, avec au minimum 20 ans d'ancienneté dans le domaine, le candidat jouit d'une expérience de travail avec les collectivités territoriales. Une expérience dans le domaine de la recherche serait appréciée.

- Connaissances approfondies en matière de finances locales ;
- Connaissances approfondies en matière de Sciences Politiques, décentralisation et développement local ;
- Expérience d'appui aux autorités locales et gouvernementales en matière de finances publiques ;
- Capacité à la recherche et pilotage d'études scientifiques ;
- Connaissances approfondies de la pratique des problématiques des collectivités territoriales dans des contextes de décentralisation ;
- Très bonne capacité d'analyse et d'organisation ;
- Autonomie dans le travail ;
- Excellente capacité de travail en groupe et de mise en réseau ;
- Pratique courante de l'informatique et des logiciels de bureautique & base données ;
- Très bonne capacité orale et rédactionnelle ;
- Maîtrise parfaite du français ;

Formation et expérience

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de second cycle ou d'une grande école (Bac +5) dans les domaines du Droit, Sciences Politiques, Finances publiques, etc. ;
- Expérience en matière de travail avec les Elus locaux et agents de la Fonction Publique et des Autorités locales ;
- Une expérience de travail en lien avec les collectivités territoriales, processus de décentralisation ;

5. Dossier de candidature

Le dossier de candidature se compose d'

- une note de compréhension de la mission et de proposition méthodologique ;
- un Curriculum Vitae détaillé ;
- Attestation signée de l'expert indiquant qu'il ne se trouve pas dans l'un des 7 cas pouvant le rendre inéligible à un financement européen (modèle disponible auprès de l'AIMF)
- une copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité.

Les dossiers de candidatures, rédigés en français, doivent être envoyés par courrier électronique exclusivement aux adresses suivantes : sp@aimf.asso.fr ; l.jaboeuf@aimf.asso.fr